



REGLEMENT GARDERIE MATERNELLE

(Délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2019)

La garderie périscolaire de l'école maternelle de DOLUS D'OLERON accueille les enfants, les jours de classe :

- **Le matin : de 7h45 à 8h40**
- **Le soir : de 16h20 à 19h00**

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

1°) - Tout enfant accueilli en garderie périscolaire de manière régulière ou occasionnelle devra être préalablement inscrit, par ses parents (voir fiche d'inscription transmise).

Chaque matin, les enseignants établissent, classe par classe, la liste des élèves présents à la garderie le soir même. Les listes sont ensuite affichées dans le couloir de l'école à l'endroit prévu à cet effet pour qu'elles soient accessibles au personnel qui se chargera de récolter les informations pour la référente de la garderie d'une part, et pour établir la facturation d'autre part.

Les parents dont les enfants ne sont pas à la garderie le matin, devront informer l'enseignant de leur enfant, de sa présence ou non en garderie le soir.

2°) - **Un** enfant inscrit de manière régulière, à jours fixes, ne pourra pas sortir de l'école à 16h20, même s'il affirme ne pas devoir rester en garderie, si les parents n'ont pas prévenu l'enseignant le matin ou par téléphone, en cas d'urgence uniquement, avant 16h20 :

École maternelle au : 05-46-75-43-49

GOÛTER

3°) - Un goûter sera apporté par chaque enfant dans **un sac réservé à cet effet, portant le nom de l'enfant**, et déposé le matin à la garderie **AVANT 8 h 40 IMPÉRATIVEMENT**. Pour Les aliments nécessitant d'être placés au réfrigérateur (yaourt...), **obligation d'y apposer une étiquette au nom de l'enfant** pour pouvoir les identifier une fois sortis du sac.

N.B. : un enfant non inscrit à la garderie du soir et qui n'utilise pas le transport scolaire, se trouve, dès sa sortie de l'enceinte de l'école sous la responsabilité des parents.

Fait à DOLUS d'OLERON le 24 janvier 2023

